

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.121**

L'An deux Mille Sept, le 30 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 24 août 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 24 août 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS -EXCUSES** : Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **IMPLANTATION D'UN TERMINAL METHANIER AU VERDON**

**VOTE** : **1 ABSTENTION**  
**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le 8 mars 2007, la société 4GAS a déposé un dossier de saisine de la commission nationale du débat public sur le projet de construction d'un terminal méthanier au Verdon.

La commission nationale du débat public a décidé, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002, d'organiser un débat public dont elle a confié l'animation à une commission particulière.

Installé sur un terrain de 20 hectares appartenant au Port Autonome de Bordeaux, le terminal comprendrait les installations suivantes :

- un quai de déchargement,
- deux ou trois réservoirs GNL d'une capacité d'environ 165 000 m<sup>3</sup> chacun,
- une unité de regazéification,
- une unité de cogénération,
- un circuit d'expédition du gaz naturel par gazoduc,
- une torche.

Ce site serait adapté pour accueillir des méthaniers jusqu'à 250 000 m<sup>3</sup>, pour une capacité annuelle d'expédition de gaz de 15 milliards de mètres cubes.

Le dossier de maître d'ouvrage fait apparaître que les réservoirs auront la forme d'un cylindre d'un diamètre extérieur de 85 mètres et d'une hauteur de 38 mètres, surmonté d'un dôme de 9 mètres.

Le terrain actuel de la zone prévue pour l'implantation du terminal méthanier se situe à une hauteur de 5 à 6 mètres au dessus du niveau de la mer et de la Gironde. Afin d'éviter tout risque d'inondation, la majorité du terrain du terminal sera rehaussée jusqu'à une hauteur de 7 mètres. Bien qu'il soit prévu qu'environ 3 à 4 mètres de hauteur du sol seront excavés, la hauteur au-dessus du niveau du sol s'établira à environ 43 mètres.

Il s'agirait d'une installation de type SEVESO 2, générant un trafic maritime de un à trois méthaniers par semaine.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- CONSIDERANT l'incompatibilité de ce projet avec la vocation touristique de notre commune, compte tenu de son impact visuel,
- CONSIDERANT les risques d'une installation classée SEVESO 2, ses rejets, les incidences sur la navigation dans l'estuaire,
- CONSIDERANT la proximité immédiate de différents sites classés NATURA 2000,
- CONSIDERANT la nécessité de porter la position du Conseil Municipal à la connaissance de la commission du débat public.

## **DECIDE**

- de faire connaître son opposition au projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 août 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT